

taines questions spécifiques. Deux points m'intéressent d'une façon toute particulière: jusqu'à quel point l'endroit est-il protégé contre les incendies et de quels appareils dispose-t-on pour les combattre; et, en second lieu, l'incendie a-t-il été causé par du sabotage ou autrement. Rien ne permettait de se prononcer sur la cause de l'incendie, mais on poursuivait encore l'enquête au moment où le message nous est parvenu. Pour ce qui est des appareils contre les incendies, le message disait qu'ils n'étaient pas suffisants pour l'incendie en question. Cette réponse m'a intrigué. Nous avons répondu en demandant si ces appareils étaient du genre régulier. J'ai moi-même inscrit certaines questions au mémoire. Tout d'abord: "Ces appareils répondaient-ils aux exigences que nous avons établies pour ces différents camps? S'ils n'étaient pas suffisants dans le cas en question, était-ce parce que les normes établies sont elles-mêmes insuffisantes?" Le mémoire nous est parvenu vendredi et je m'y suis intéressé sur-le-champ. La réponse est brève et au point et ne fait pas la comparaison entre le matériel d'incendie de la municipalité et celui des services militaires. J'espère obtenir de plus amples détails à ce sujet.

M. BENCE: Le ministre a dit que la situation dont se plaint l'honorable député de Weyburn ne durera pas très longtemps, étant donné qu'on se propose de déplacer ces hommes. A Saskatoon, c'est précisément ce qui fait l'objet de nos plaintes: chaque fois qu'on cherche la solution d'une difficulté, on décide toujours d'éloigner de cette ville, des hommes et du matériel. Notre ville compte parmi les plus belles de l'Ouest canadien et ses services sont complets. Nous avons cherché pendant des années à inciter le Gouvernement à y construire une salle d'armes convenable. Le ministre lui-même, je crois, par la connaissance qu'il a de cette ville, se rend compte que c'est un endroit propice à la construction d'un tel immeuble. Nous nous plaignons surtout de ce que les centres plus rapprochés du quartier général de la Défense nationale ont toujours assez d'influence pour y faire construire les édifices nécessaires, tandis qu'un endroit comme Saskatoon, situé à 1,500 ou 2,000 milles d'Ottawa, reçoit invariablement comme réponse que le matériel ou la main-d'œuvre font défaut. Cependant, ces deux choses paraissent abondantes dans d'autres parties du pays. J'ai déjà parlé des nombreux édifices temporaires érigés à Ottawa et dont le nombre augmente tous les ans. Ces immeubles exigent du matériel et de la main-d'œuvre, éléments qui semblent toujours manquer lorsqu'il s'agit de la construction d'une salle

[L'hon. M. Ralston.]

d'armes dans notre ville, située au beau milieu de la province et qui compte parmi ses centres de recrutement les plus importants. Je voudrais qu'on m'explique pourquoi on ne peut affecter que \$30,000 pour le matériel et la main-d'œuvre qu'on pourra utiliser en cette ville, tandis qu'on dépense la forte somme dans d'autres centres.

L'hon. M. RALSTON: L'honorable député réduit sa demande à une question d'intérêt bien particulier. Nous ne disposons pas de fonds pour les villes, comme le sait l'honorable député.

M. BENCE: Vous en trouvez pour l'aménagement de locaux et là-bas les locaux sont insuffisants.

L'hon. RALSTON: L'honorable député demande pourquoi nous ne pouvons disposer que de \$30,000 pour Saskatoon.

M. BENCE: Pas pour Saskatoon, mais pour l'aménagement de locaux à Saskatoon.

L'hon. M. RALSTON: Rien n'est trop bon pour Saskatoon, cela va de soi, au sens de l'honorable député et à mon sens aussi, Saskatoon est le lieu d'embranchement et le centre de service en ce qui regarde le camp de Dundurn. C'est là où vont tous les soldats. Il n'y a pas un grand nombre de camps là-bas, je le sais, et nuls citoyens n'ont accueilli avec plus d'enthousiasme pareil établissement que les citadins de Saskatoon. Nous n'affectons pas de sommes aux différentes villes. Nombre de villes moins éloignées que Saskatoon ont l'impression d'avoir été négligées. Je puis dire seulement à mon honorable ami que j'ai reçu ses observations et celles de représentants du board of trade ou de la chambre de commerce,—j'ai oublié de quelle institution il s'agissait,—surtout au sujet de Dundurn,—et je me suis occupé moi-même de la chose, et je regrette qu'à cause des locaux existant à Saskatoon, il ne fût pas opportun de construire à deux endroits, mais de réunir les dépôts comme on le fait pour les autres provinces. C'était là de la bonne économie et une gestion compétente. Je ne crois pas qu'une province possède deux dépôts. Je reconnais pleinement combien il serait juste de reconnaître l'importance de Saskatoon dans toute la mesure possible, et je dirai à l'honorable député que je ne perdrai pas la chose de vue, comme j'ai déjà promis de le faire. Des observations ont été faites au sujet des matériaux de construction là-bas, mais nous n'avons pas pu les utiliser. Je me suis entretenu aujourd'hui à ce sujet avec le sous-quartier-maître général. Il était possible de les utiliser avec avantage. Mais les conditions changent parfois. Je n'ai pas